

Commune de FAVERNEY

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal

Séance du 16 avril 2018 à 19H15

Nombre de conseillers	
<i>En exercice</i>	14
<i>Présents</i>	13
<i>Votants</i>	13
<i>Excusé</i>	1

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Daniel GEORGES.

Présents : Daniel GEORGES, Gérard BURNEY, Séverine DESPREZ, François GUEDIN, Denise PERRINGERARD, Denis SCHWEBEL, Jérôme CHOLLEY, Thierry DUBOIS, Christian PEREUR, Sarah POIRSON-GERDIL, Jean-Charles REDOUTEY, Christelle RIGOLOTT, Julien ROBERT.

Date de convocation	
09/04/2018	

Date d'affichage	
17/04/2018	

Excusé : Pierre-Jean LAURENT

Secrétaire : Séverine DESPREZ

OBJET DE LA REUNION :

- Informations
- Vote des taxes locales 2018
- Vote des budgets 2018
- Lotissement en Maze
- Acquisition de terrain le long du canal
- Mise à jour du cadastre
- Convention de mise à disposition des locaux du collège à l'occasion de la Brocante du 6 mai
- Suppression de poste
- Convention relative à l'entretien des espaces verts de la caserne de gendarmerie
- Vote des subventions 2018
- Questions diverses



INFORMATIONS

- Par délégation du Conseil Municipal, le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur :

↳ la vente de l'immeuble propriété de M. Hmid Ben Lhoussaine TAGHBALOUT situé 1 rue Arago 70160 FAVERNEY, cadastré section AB n°114 d'une superficie de 6a82ca.

↳ la vente du terrain propriété de l'Etat, cadastré section ZM n°83 d'une superficie de 1830 m2.

↳ la vente du terrain propriété de Mme Mireille POTHIER et M. Jean-Michel BOURLIER, cadastré section C n°613 d'une superficie de 7580 m2.

↳ la vente de l'immeuble propriété de la succession SAUNOT Monique situé 3 rue Sadi Carnot 70160 FAVERNEY, cadastré section AB n°436-437 d'une superficie de 29a06ca.

↳ la vente de l'immeuble propriété de la SCI Lionel Patrick situé 3 place de la République 70160 FAVERNEY, cadastré section AB n°786, d'une superficie de 2a74ca

↳ la vente de l'immeuble propriété de Mme Liliane LECLERC situé 8 rue Molière 70160 FAVERNEY, cadastré section A n°268-390, d'une superficie de 6a18ca.

2018-18 : VOTE DES TAXES LOCALES

M. le Maire propose d'augmenter les taux pratiqués en 2017 de 2% soit :

- ⇒ 6.43 % pour la taxe d'habitation
- ⇒ 12.74 % pour la taxe sur le foncier bâti
- ⇒ 26.21 % pour la taxe sur le foncier non bâti

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

2018-19 : VOTE DES BUDGETS 2018

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter les différents budgets communaux de la façon suivante :

GENERAL 2018

FONCTIONNEMENT			
Dépenses :	1 260 557 €	Recettes :	1 260 557 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses :	883 737 €	Recettes :	883 737 €
TOTAL DU BUDGET	2 144 294 €		2 144 294 €



EAU ET ASSAINISSEMENT 2018

FONCTIONNEMENT			
Dépenses :	122 807 €	Recettes :	122 807 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses :	177 284 €	Recettes :	177 284 €
TOTAL DU BUDGET	300 091 €		300 091 €

LOTISSEMENT « LA COMBOTTE » 2018

FONCTIONNEMENT			
Dépenses :	151 068 €	Recettes :	151 068 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses :	148 555 €	Recettes :	148 555 €
TOTAL DU BUDGET	299 623 €		299 623 €

2018-20 CREATION LOTISSEMENT EN MAZE

Monsieur le Maire propose de lancer l'étude pour la réalisation d'une première partie du lotissement en Maze situé le long du chemin de Maze, sur la parcelle cadastrée section ZKn°90.

Cette parcelle située en zone 1AU du PLU doit faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble afin de ne pas compromettre l'utilisation ultérieure du reste de la zone.

Etant donné que les opérations relatives aux lotissements doivent être inscrites au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition de M. le Maire,
- décider de nommer ce lotissement « lotissement en Maze »,
- décide de créer, lors d'une prochaine séance, un budget lotissement assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA),
- décide d'inscrire dès maintenant une subvention d'équilibre sur le budget principal de la commune.



2018-21 ACQUISITION PARCELLE B N°16

Une proposition de donation d'un terrain situé entre le canal et la rivière La Lanterne, au lieu-dit « l'île au-dessus des jardins », cadastré B n°16 d'une superficie de 14a52ca, propriété de M. et Mme Christian CACHOT, a été faite à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte cette proposition,
- inscrit au budget les frais notariés consécutifs à cette acquisition,
- donne pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires, en l'étude de Maître LAURENT.

2018-22 MISE A JOUR ANNUELLE DU CADASTRE

Une instruction de la Direction Générale des Finances Publiques du 5 février 2018 préconise que le levé des bâtiments par des levées sur le terrain soit abandonné par les géomètres du cadastre.

Or, le plan cadastral est un véritable pilier pour nos collectivités, outil indispensable d'aménagement, support de tout document d'urbanisme et de tout système d'information géographique, ossature incontournable de tous les plans de réseaux et enfin référentiel indispensable de l'adressage et de l'identification de la fiscalité locale.

Le Conseil Municipal de Faverney :

- attaché à un plan cadastral régulièrement mis à jour avec la précision qui s'impose et qui passe forcément par un levé terrain,
- soucieux de conserver l'exhaustivité du seul document d'assise de sa fiscalité locale,
- opposé à la suppression des missions de service public de qualité et de proximité exercées par les géomètres du cadastre,
- convaincu que l'Etat doit continuer d'assumer ces taches historiques sans en transférer la charge aux collectivités ou aux bénéficiaires de permis de construire,

S'oppose fermement et à l'unanimité, à l'abandon des levés sur le terrain par les géomètres du cadastre.

2018-23 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU COLLEGE DANS LE CADRE DE LA BROCANTE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que chaque année à l'occasion de la brocante, une convention définissant les modalités de mise à disposition des toilettes garçons du collège Louis Pergaud est établie.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer ladite convention avec le Président du Conseil Départemental, et le Principal du collège Louis Pergaud.



2018-24 SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 97,
Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,
Considérant la nécessité de supprimer le poste d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 28h hebdomadaire, suite à mutation interne;
Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 3 avril 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la suppression, à compter du 01/05/2018, du poste d'adjoint technique à temps non complet.

2018-25 CASERNE DE GENDARMERIE DE FAVERNEY

Une désaffection des services de gendarmerie à l'égard de nos populations a été remarquée depuis quelques mois. La municipalité n'a plus de contact avec ces mêmes services et constate, à son plus grand regret, que le climat de confiance réciproque qui s'était installé n'existe plus, alors qu'un des volets essentiel du projet de police de sécurité du quotidien (PSQ) lancé par le gouvernement est le partenariat avec les élus. La municipalité n'est plus informée des incidents qui se passent sur son propre territoire et en est informée par les journaux ou « le trottoir ».

Une convention relative à l'entretien des espaces verts au sein de la caserne de gendarmerie, approuvée par délibération du 27 janvier 2014, avait pour objectif « l'optimisation du temps de service à consacrer à la production de sécurité ».

Devant le désintérêt manifeste pour son secteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (2 abstentions) de rompre cette convention dont l'objectif paraît sans effet, et de ne plus assurer la prise en charge de l'entretien des espaces verts de la gendarmerie par le personnel communal.

De plus, la fermeture quasi permanente des bureaux de Favorney oblige nos populations à se rendre à Jussey pour instruire leurs dossiers, le Conseil Municipal de Favorney, à la majorité (2 abstentions), demande qu'une permanence à jours fixes soit réellement instaurée au bureau de Favorney avec un rattachement à la brigade de Port-Sur-Saône, beaucoup plus proche de nos concitoyens, car située dans le même canton et la même communauté de communes de Terres de Saône, donc dans le même bassin de vie. A noter que la brigade de gendarmerie de Port-Sur-Saône qui intervient sur les communes voisines de Mersuay et Breurey-les-Favorney traverse Favorney pour se rendre sur ces 2 communes.



2018-26 AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU RPI

Considérant que la convention du 4 mars 2016 prévoit la modification du montant de l'aide accordée par les collectivités aux coopératives scolaires, et considérant que, depuis la rentrée scolaire 2017-2018, la Communauté de Communes « Terres de Saône » finance l'activité piscine, la subvention initiale de 30€ par élève est revue à la baisse. Dorénavant, une subvention de 15 € par enfant sera attribuée, par les 5 collectivités du RPI, au prorata du nombre d'élèves domiciliés dans chaque commune.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n°2 joint à la présente délibération.

2018-27 VOTE DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

Après présentation, par M. Gérard BURNEY, des différents dossiers de demandes d'aides financières transmis par les associations, la répartition des subventions 2018 est fixée comme suit, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal :

- Football-Club La Lanterne : 1800€
- Amicale des donateurs de Sang : 200€
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Lanterne : 700€
- Association Biblio'Fav : 1200€
- Association Animation et loisirs de Port d'Atelier : 200€
- Judo-club de Faverney : 1000€
- Bazin cyclisme Haute-Saône : 600€ (pour la course cycliste « La Favernéenne » du 8 avril 2018)
- Ecran mobile : 3100€ (selon convention en cours)
- Coopérative scolaire : 15€ par élèves du RPI domiciliés à FAVERNEY

2018-28 : CADEAU DE DEPART EN RETRAITE D'UN ADJOINT TECHNIQUE

L'adjoint technique affecté à l'entretien des bâtiments et abords prend sa retraite au 22 avril 2018. Le Conseil Municipal décide d'allouer une somme d'un montant maximum de 400 € pour offrir un cadeau à la nouvelle retraitée.

Le Maire,
Daniel GEORGES

